

AFFAIRE N° 18. - Ratification de l'adjudication du 18 Avril 1988
relative aux travaux d'aménagement du Chemin TESSAN GAUVIN -
SAINTE-CLOTILDE.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Le 18 Avril, à 16 heures, a eu lieu une adjudication relative aux travaux d'aménagement du chemin TESSAN GAUVIN à Sainte-Clotilde

L'entreprise OULIA Joseph ayant fait l'offre la plus avantageuse a été déclarée adjudicataire pour un montant de Frs CFA 6.273.500.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver cette adjudication.

La dépense correspondante sera réglée au moyen d'un emprunt qui nous a été accordé par la CAISSE REGIONALE de CREDIT AGRICOLE DE LA REUNION (C.R.C.A.M.R.).

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.